

RISQUE NATURELS



SISMICITE FAIBLE

Un séisme est provoqué par la fracturation brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol ou en surface et se traduisant par des vibrations du sol transmises aux bâtiments. Les dégâts sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations.

RISQUES SUR LA COMMUNE

La commune se situe en zone de faible sismicité (zone 2).

PRÉVENTION

Tout bâtiment neuf est soumis aux normes de constructions parasismiques afin de protéger leurs occupants contre l'effondrement de leur habitation. Ceci n'exclut toutefois pas que le bâtiment, s'il a subi d'importants désordres, doive être détruit.

Il n'existe pas de méthode permettant de prévoir de manière fiable et avec précision le moment ou le lieu où se produira un séisme.

CONDUITES A TENIR

- A l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide puis évacuez le bâtiment (il peut y avoir d'autres secousses) en emportant vos papiers personnels, des vêtements chauds et les médicaments indispensables.
- Coupez le gaz, l'électricité et l'eau.
- A l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments susceptibles de tomber.
- Ecoutez la radio.
- Ne téléphonez pas afin de laisser libre les lignes pour les secours.
- Ne retournez pas dans un bâtiment avant que celui-ci n'ait été contrôlé.

RISQUES TECHNOLOGIQUES



TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Les principaux dangers sont :

- l'explosion,
- l'incendie,
- le nuage toxique,
- la pollution de l'atmosphère, du sol et de l'eau.

RISQUES SUR LA COMMUNE

La commune est concernée par le Transport de Matières Dangereuses par voies routières sur l'ensemble de la RN 75.

PRÉVENTION

Au niveau national, une réglementation rigoureuse porte sur :

- la formation du personnel,
- la construction des citernes,
- des contrôles périodiques,
- des règles strictes de circulation,
- l'identification et la signalisation des produits dangereux transportés.

CONDUITES A TENIR

Si vous êtes témoin d'un accident :

- donner l'alerte (pompiers : 18)
- si l'y a des victimes, ne pas les déplacer (sauf en cas d'incendie)
- si un nuage toxique vient vers vous : fuir perpendiculairement au vent, se laver en cas d'irritation et se changer.

Si vous entendez la sirène :

- Se confiner, boucher les entrées d'air,
- S'éloigner des portes et fenêtres,
- Ne pas fumer, ne pas téléphoner,
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.



MAIRIE D'ASPREMONT



Document d'information Communal sur LES RISQUES MAJEURS

Risques Naturels :

- RIVIERE TORRENTIELLE
- CRUE DE TORRENT
- MOUVEMENT DE TERRAIN
- FEU DE FORET
- SISMICITE FAIBLE (ZONE 2)

Risques Technologiques :

- TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES



RISQUES NATURELS



RIVIERE TORRENTIELLE

Le débordement de rivière torrentielle regroupe les 3 phénomènes suivants :

- divagation des cours d'eau avec des transports solides et des dépôts de matériaux,
- érosion des berges et affouillement,
- engravement du lit.

RISQUES SUR LA COMMUNE

Le risque de débordement sur la commune est dû aux crues du *Grand Buëch*, souvent accompagnées d'un charriage important (de nombreux matériaux peuvent se déposer sur les berges et obstruer les ouvrages de franchissement).

PRÉVENTION

Des études hydrauliques ont été réalisées.

Un contrat rivière est en cours d'élaboration sur l'ensemble du bassin versant.

Le plan d'occupation des sols de la commune prend en compte le risque d'inondation – des périmètres ont été définis et la construction y est réglementée.

Pour limiter les inondations en cas de crues et l'érosion des berges, 3 digues de 300, 400 et 800 m protègent les habitations et les cultures.

CONDUITES A TENIR

- Fermer portes, fenêtres et aérations.
- Couper l'électricité et le gaz.
- Se réfugier dans les étages.
- Écouter la radio pour connaître les consignes à suivre.



CRUE DE TORRENT

Le réseau hydrographique de la commune est constitué d'une rivière à écoulement torrentiel (le *Grand Buëch*), d'un de ses affluents (le torrent de *Chauranne*) et de nombreux ravins.

Les débordements de torrents sont consécutifs à des crues brutales et soudaines.

Les torrents et ravins sont exposés aux mêmes risques que les rivières torrentielles mais avec une plus grande vulnérabilité.

[Le mauvais entretien des lits est un facteur aggravant.](#)

RISQUES SUR LA COMMUNE

La commune est concernée par les crues du torrent de *Chauranne* principalement au niveau des passages sous la RD 329, la RD 227 et la route menant au hameau des 'Iscles'.

Bien qu'aucun dommage matériel ou humain n'ait été recensé, les voiries ainsi que les habitations situées au bord de ce torrent sont considérées comme exposées à ce risque.

En cas de danger, les personnes menacées seront directement alertées (porte à porte) par la mairie et les sapeurs-pompiers.

PRÉVENTION

Entretien et curage des lits des torrents après les crues.

CONDUITES A TENIR

- Fermer portes, fenêtres, aérations.
- Couper l'électricité et le gaz.
- Se réfugier dans les étages.
- Écouter la radio pour connaître les consignes à suivre.



MOUVEMENT DE TERRAIN

Il s'agit d'un déplacement plus ou moins brutal du sol et sous sol dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'alternance gel/dégel, l'action de l'eau...

RISQUES SUR LA COMMUNE

La commune est concernée par les risques de :

ravinement.

Au lieu-dit 'Serre de Chai', à l'Est du hameau de 'Hauteville', au niveau des hameaux de 'Thuoux' et des 'Richiers' où coule le ruisseau de *Maraval*, et du hameau du 'Collet'.

glissements.

Au secteur boisé de 'L'Ubac' où 200 m² de terrains sont entrés en mouvement il y a 40 ans. A la même époque, 10 m³ de terrains ont glissé au lieu-dit 'La Tour et les Combes'.

PRÉVENTION

Avant la construction de nouveaux bâtiments, des études géologiques peuvent être entreprises dans certains secteurs de la commune.

Il est très difficile, pour des raisons autant techniques que financières, de suivre en permanence l'évolution des mouvements de terrain et de disposer de systèmes d'alerte.

CONDUITES A TENIR

- Fuir latéralement.
- Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches.
- Ne pas revenir sur ses pas.
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.



FEU DE FORET

Est considéré comme feu de forêt tout incendie qui menace plus d'un hectare de bois, de maquis ou de garrigues. En général, pour se déclencher et progresser, le feu a besoin de trois conditions :

- Une source de chaleur (flamme, étincelle...) : très souvent l'homme est à l'origine des feux (travaux agricoles et forestiers, cigarettes, barbecues...)
- La foudre est aussi une cause fréquente.
- Un comburant : l'oxygène de l'air. Le vent active la combustion.
- Un combustible : la végétation.

RISQUES SUR LA COMMUNE

Durant la période de 1973 - mai 2002, la commune a subi quatre incendies de forêt pour une surface totale d'une dizaine d'hectares brûlés.

PRÉVENTION

- Réglementation de l'emploi du feu.
- Débroussaillage obligatoire jusqu'à une distance minimum de 50 m de toute construction.
- Aménagement de la forêt avec l'entretien et la création de pistes, de point d'eau.
- Surveillance régulière renforcée en période estivale.

CONDUITES A TENIR

- Ne jamais approcher d'une zone d'incendie, s'éloigner en direction opposée.
- Utiliser de l'eau pour éteindre le feu, piétonner, ou étouffer avec un linge.
- Dans une maison, éviter de provoquer des courants d'air.